

Comité de projet éolien

Projet éolien du Chemin des Romains

Communes de Chaourse et de La Ville-aux-Bois-lès-Dizy

Sommaire

1

Contextualisation

2

Le projet éolien du Chemin des Romains

3

Les retombées sur le territoire

4

Un projet mené de concert avec le territoire

5

FOCUS – Zoom sur les études

6

Informations complémentaires

1 / Contextualisation

L'équipe wpd - projet éolien du Chemin des Romains



Baptiste BENOIT

Chef de projets



Estelle GODON

Cheffe de projets



Sylvain VERRIELE

Responsable régional



Roland TCHERTOFF

Responsable foncier

1 / wpd, acteur de référence de l'éolien depuis plus de 20 ans en France

170 salariés

11 agences



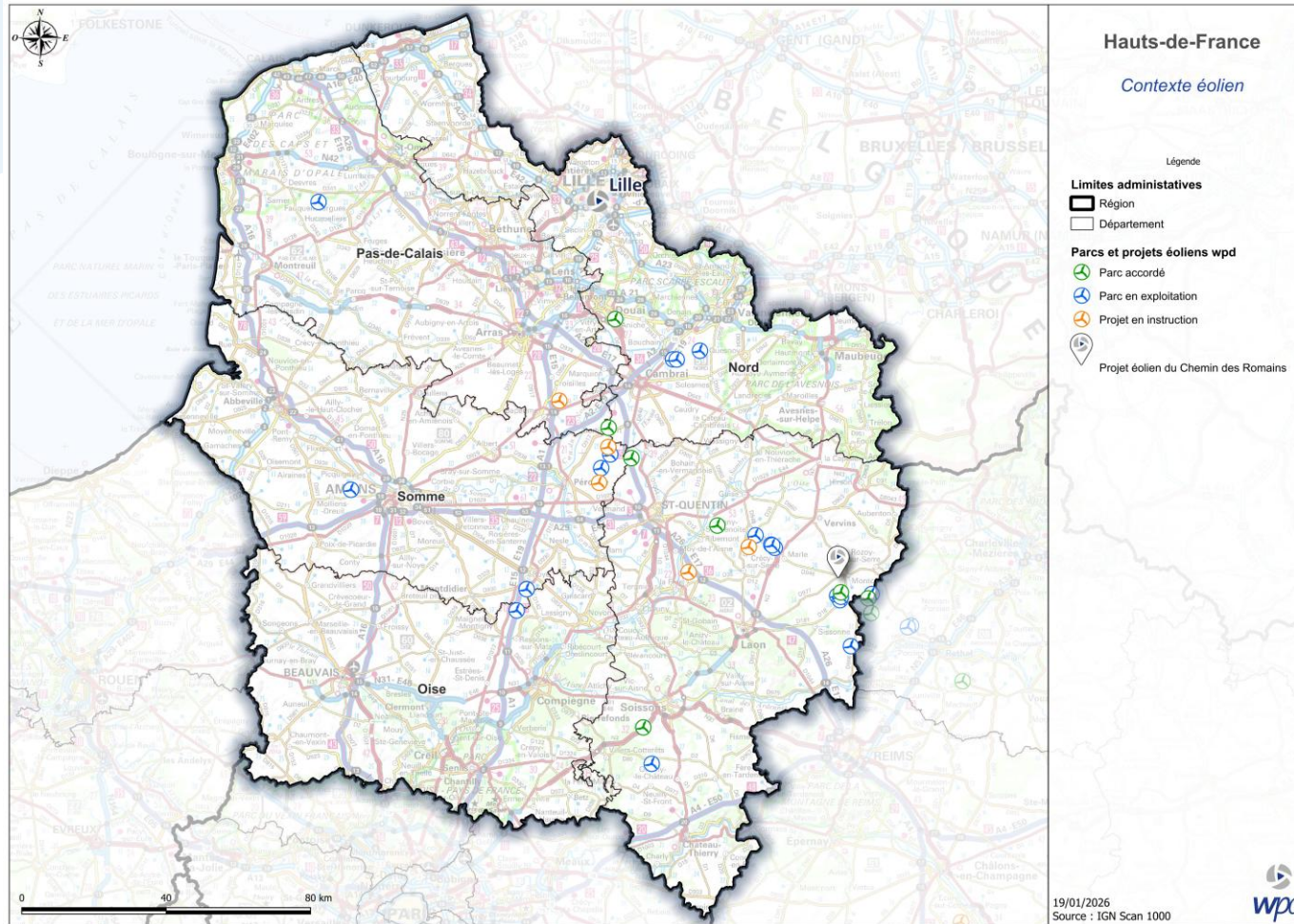
- Équipe interne pluridisciplinaire
- Expertise en éolien et en photovoltaïque
- 40 parcs éoliens en exploitation



Niveau de compétences techniques et juridiques reconnu par les services de l'Etat

1 / Nos projets éoliens en Hauts-de-France

wpd : acteur important dans le développement de l'éolien en Hauts de France



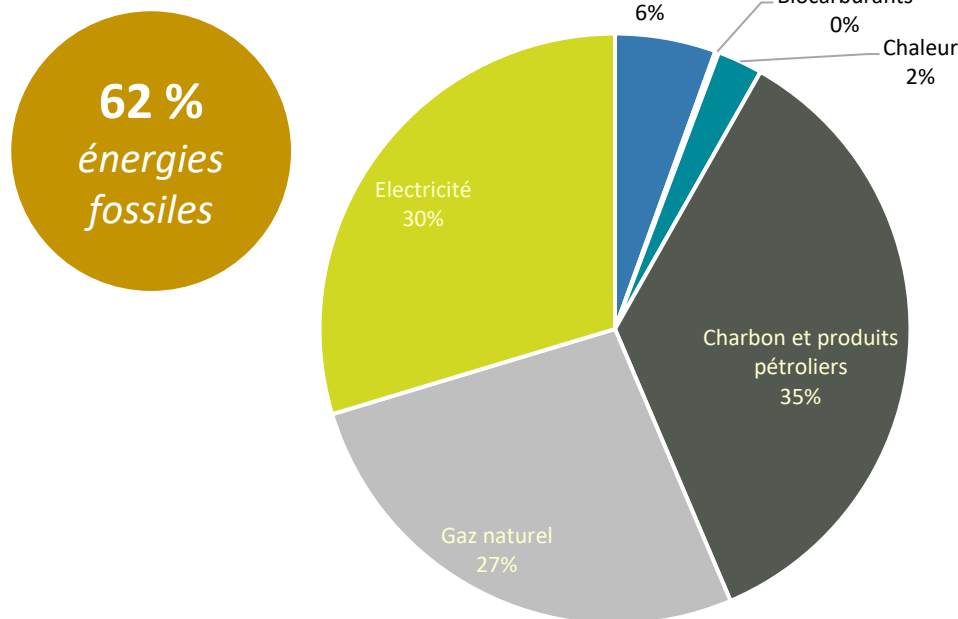
30 projets éoliens dans la région :

- 19 parcs en exploitation
- 5 projets autorisés et en construction
- 361 MW
- 6 projets en développement

En Hauts-de-France, wpd représente environ **60 millions d'euros** investis dans des entreprises et associations locales.

1 / Souveraineté énergétique : une région pas encore autonome énergétiquement

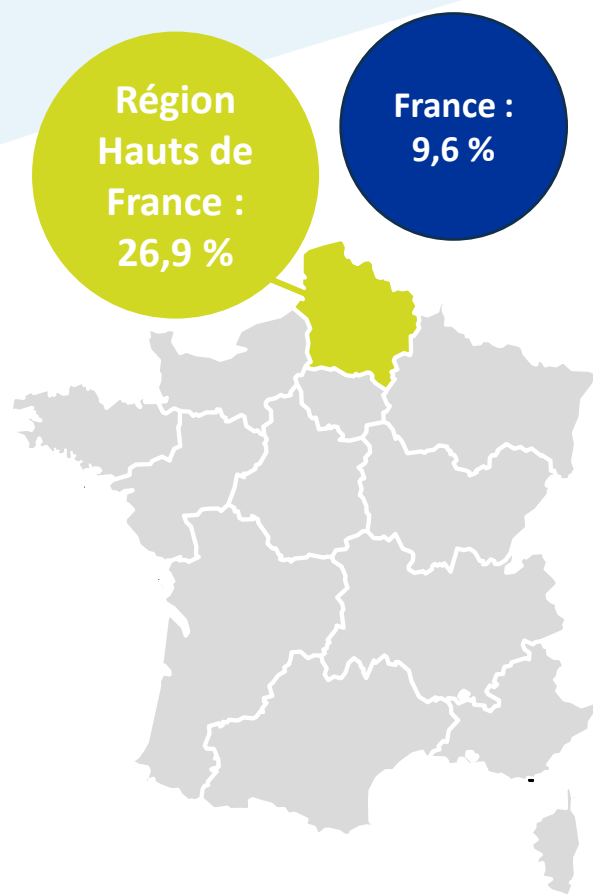
Une place encore très grande des énergies fossiles dans la consommation énergétique de la région



Consommation finale énergétique par énergie en Hauts de France

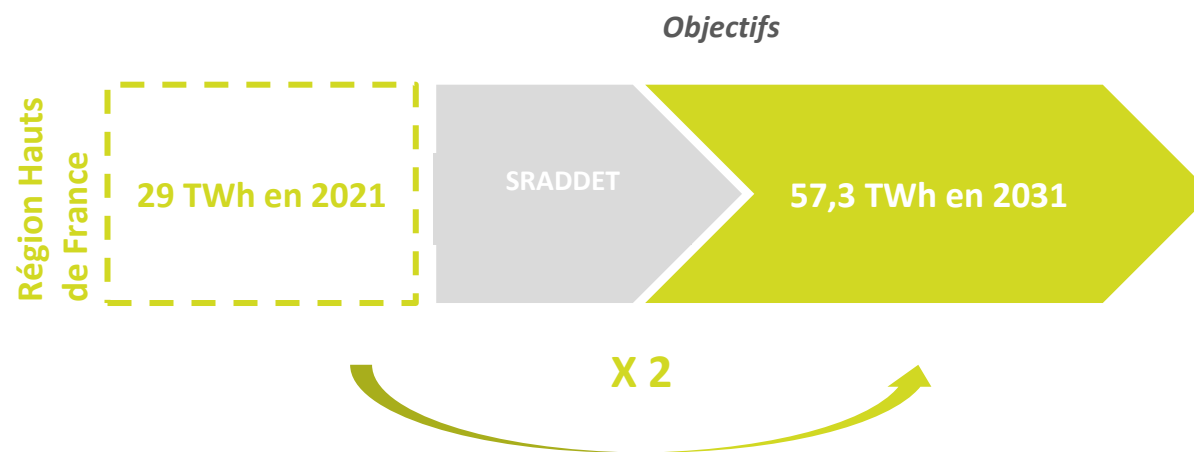
1 / Une production souhaitée et soutenue

Part de l'éolien dans la consommation d'électricité



Objectifs nationaux

Objectif de développement des énergies renouvelables en Hauts-de-France



1 / Les retombées financières de l'éolien

Des retombées fiscales croissantes au service des territoires

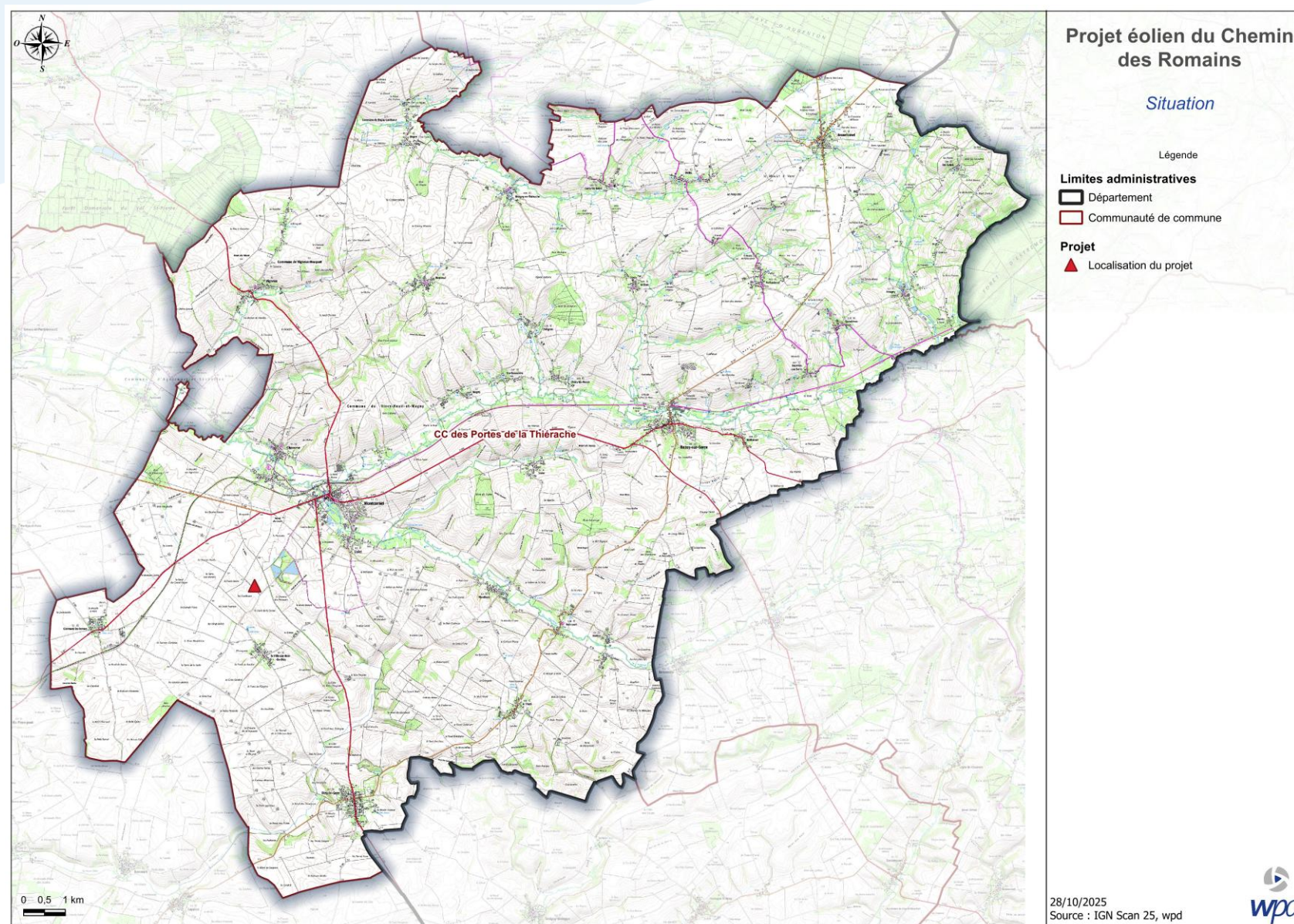
En 2024, l'éolien a généré environ **€ 54 millions** de retombées fiscales dans la région*.



*Selon calcul suivant : 1 MW = 8 360 € de retombées fiscales (norme IFER)

2 / Le projet éolien du Chemin des Romains

2 / Localisation du projet éolien du Chemin des Romains



2 / Historique du projet éolien du Chemin des Romains

2016

Premières rencontres avec les élus : ancien maire de Chaourse et le Maire de La-Ville-aux-Bois-lès-Dizy

2017

Délibération favorable de la commune de Chaourse pour les études du projet éolien et courrier de soutien de La-Ville-aux-Bois-lès-Dizy - RDV conjoint avec les deux communes

2018

Rencontres avec le Président et le Directeur général des services de la CC des Portes de la Thiérache- Retour défavorable des services de l'armée

2018-2023

*2018 : retour défavorable de la part de l'Armée : Mise en stand-by du projet
2023 : Reprise du projet suite à un avis favorable*

2023

Rencontre avec le nouveau maire de Chaourse, délibération favorable de la commune pour le lancement des études du projet éolien, Conseil municipal La-Ville-aux-Bois-lès-Dizy

2024

Etudes – Installation du mât de mesure en mars 2024 - Délibération de la commune de Chaourse pour la convention chemin - Premières permanences publiques novembre 2024

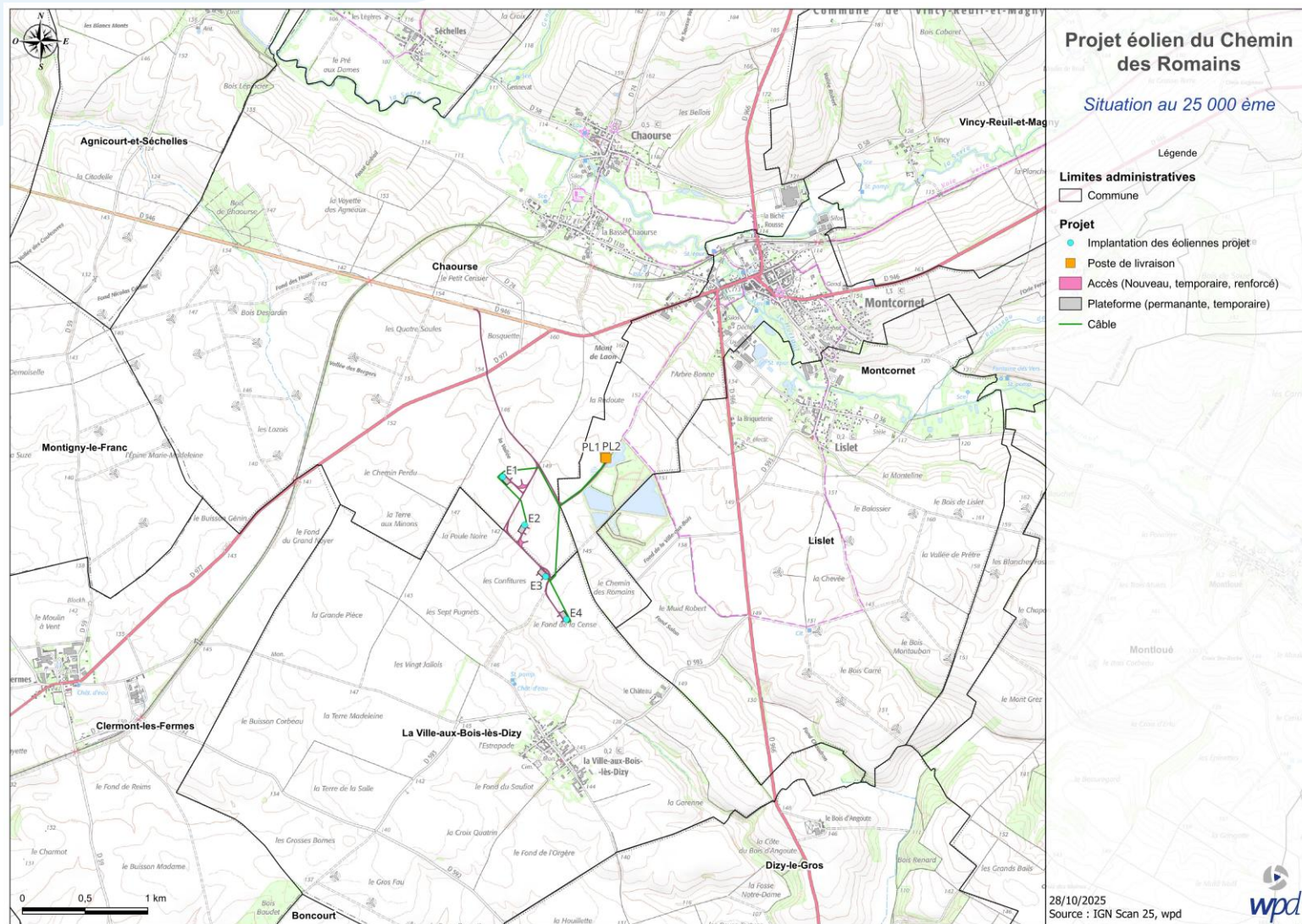
2025

Conseil municipal La-Ville-aux-Bois-lès-Dizy - Rendez-vous avec le Président et le Directeur général des services de la CC des Portes de la Thiérache - Délibération favorable pour le projet de la part de la commune de La-Ville-aux-Bois-lès-Dizy – Délibération du CCAS de Montcornet- Permanence publique

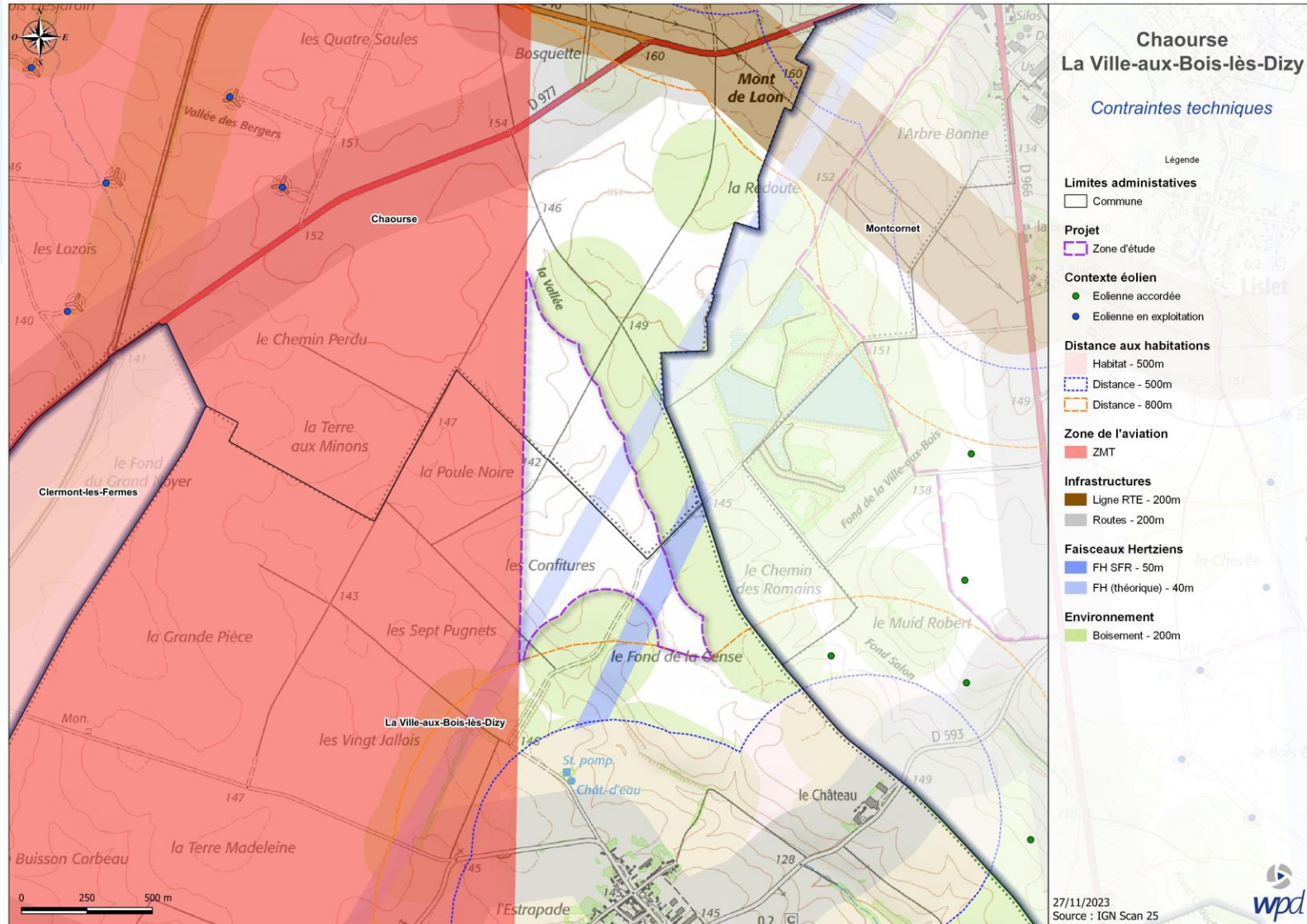
Concertation

2 / Projet éolien du Chemin des romains

Projet commun à Chaourse et La Ville-aux-Bois-lès-Dizy



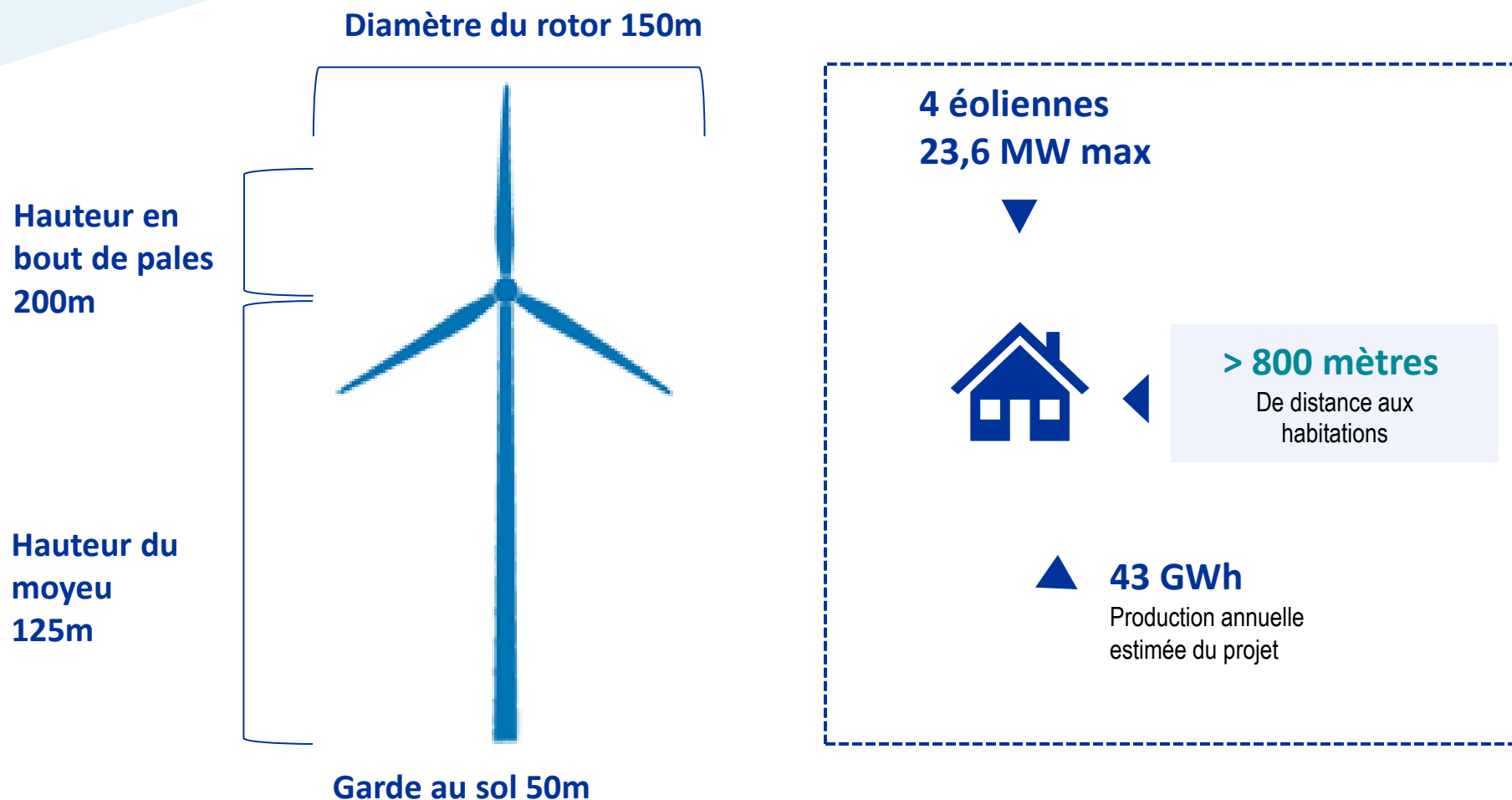
2 / Le choix du site



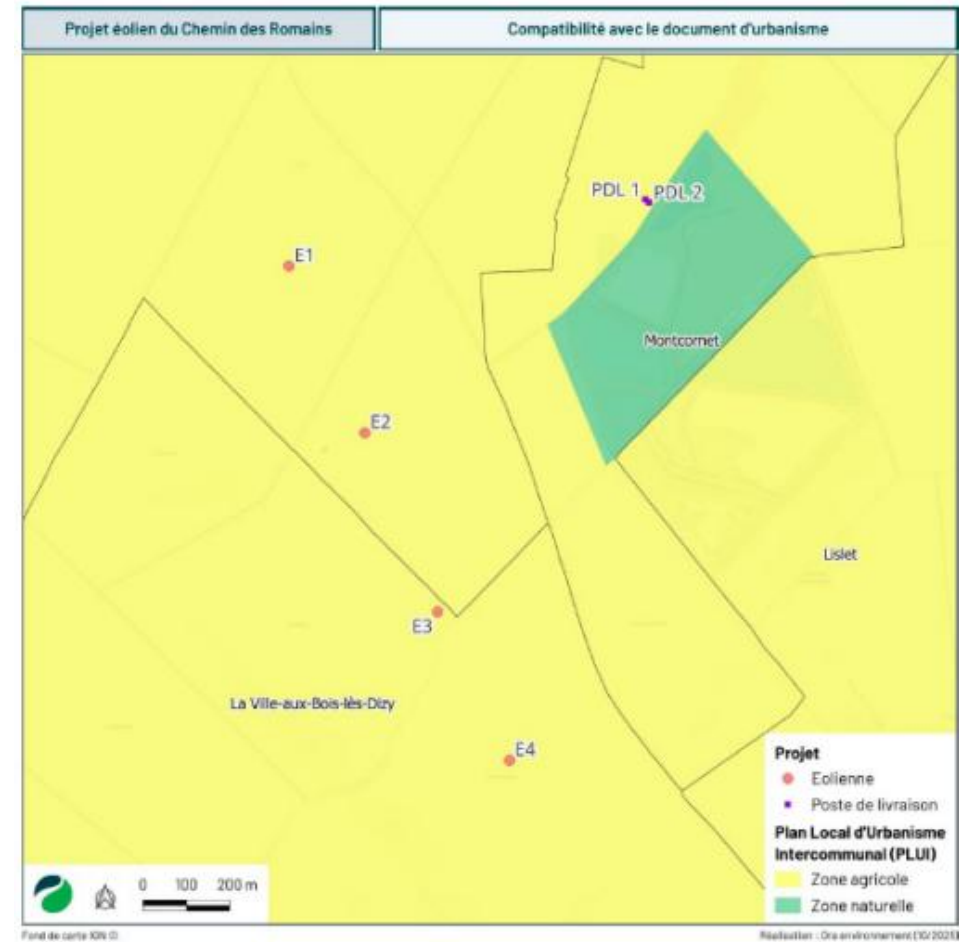
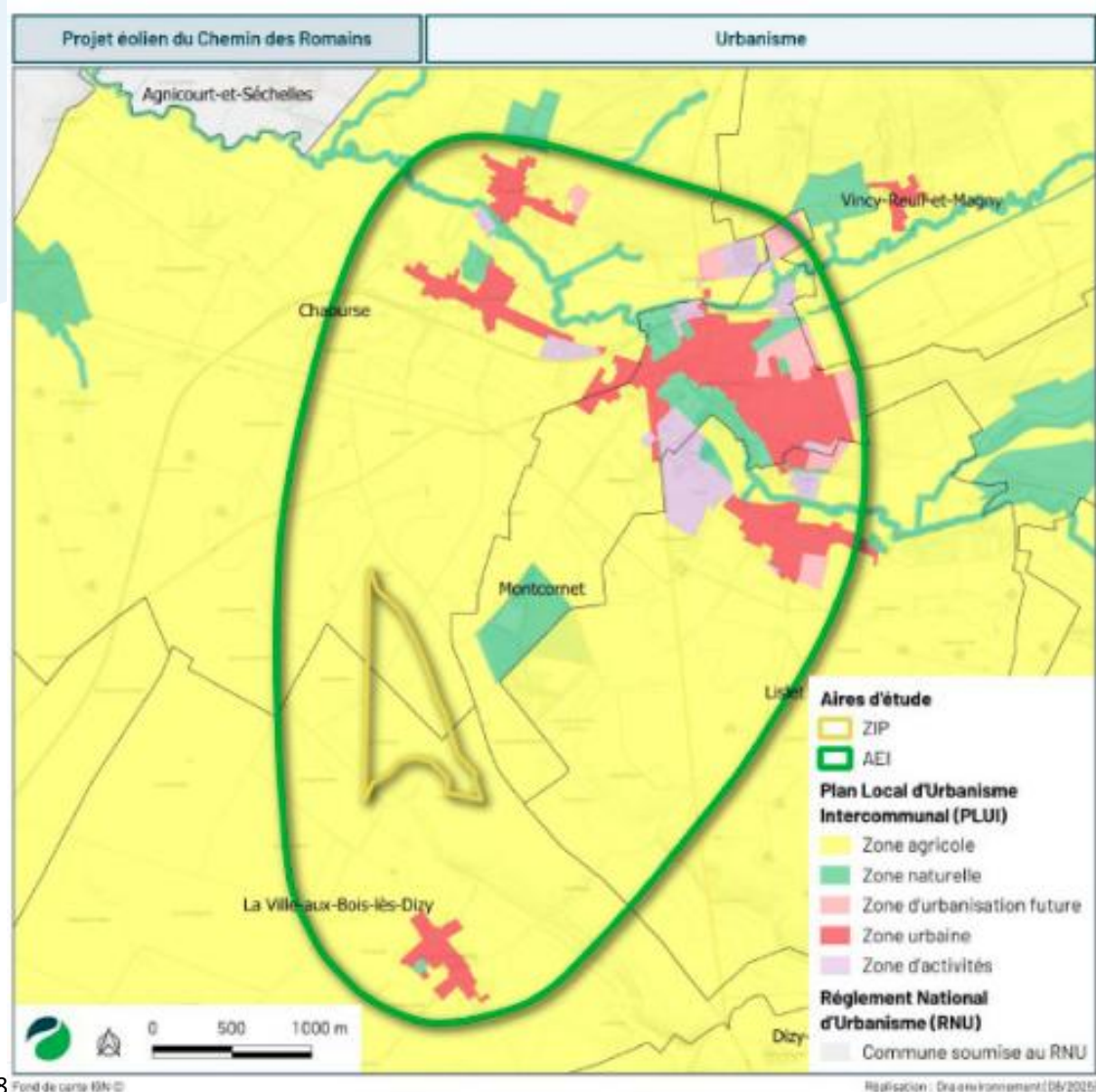
- Accords communaux et fonciers
- Zone libre de contraintes militaires et aéronautiques
- Zone avec un vent favorable à l'implantation d'éoliennes
- SRE de Picardie favorable
- Hors ZNIEFF, Natura 2000, ...
- Absence d'enjeux écologiques majeurs
- Une implantation en cohérence avec le territoire d'accueil

2 / Les caractéristiques du projet

Le projet éolien : levier pour la transition écologique du territoire



2 / Zonage des documents d'urbanisme



3 / Les retombées sur le territoire

3 / Une fiscalité long terme pour toutes les collectivités

Une enveloppe fiscale totale
d'environ 150 000 € par an

Département
30 %
45 000 €

Communauté de
Communes

70 %

105 000 €

Une répartition locale
spécifique de la part
Intercommunale

Communes
d'implantation

40%

42 000 €

Communauté de
Communes

40%

42 000 €

Pot commun
20%
21 000 €

3 / Les principes de mesures d'accompagnement

Mesures concertées avec les élus, les membres du comité de suivi et les habitants lors des permanences



Mesures en faveur du **développement touristique** et des loisirs



Mesures en faveur de la **sobriété énergétique**



Mesures en faveur de la **biodiversité**



Mesures en faveur du **paysage**

3 / Les principales mesures d'accompagnement

Des mesures pour faire
des économies
d'énergie

Une ambition claire → Agir pour le pouvoir
d'achat des riverains du parc éolien



Parcours pédagogique autour
de la **renovation thermique**

50 000 €



Kits économies (eau,
électricité)

20 000 €

3 / Les principales mesures d'accompagnement

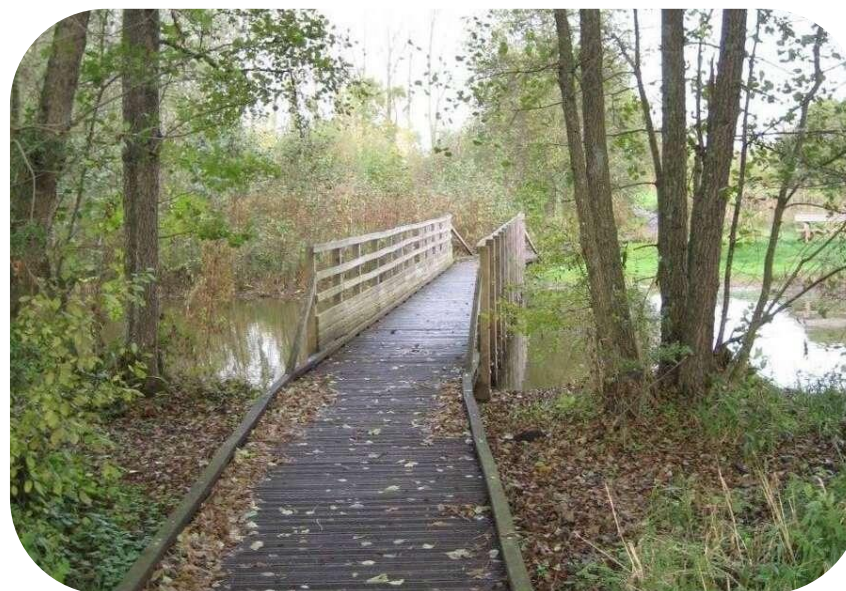
Des mesures pour mettre en valeur le patrimoine et les lieux de vie

Valoriser et préserver le patrimoine local



Aménagement communal de **La-Ville-aux-Bois-lès-Dizy**

30 000 €



Aménagement de la passerelle humide de **Chaourse**

30 000 €

3 / Les principales mesures d'accompagnement

Des mesures pour mettre en valeur le patrimoine et les lieux de vie

Valoriser et préserver le patrimoine local



Protéger et valoriser le **Chemin des Romains**

10 000 €



Fond de plantation pour les riverains

20 000 €

3 / Les principales mesures d'accompagnement

Des mesures pour faire
revivre la faune et la flore

Mesures en faveur de la
biodiversité et du paysage



Plantations, creation de
jachères pour les rapaces, ...

60 000 €

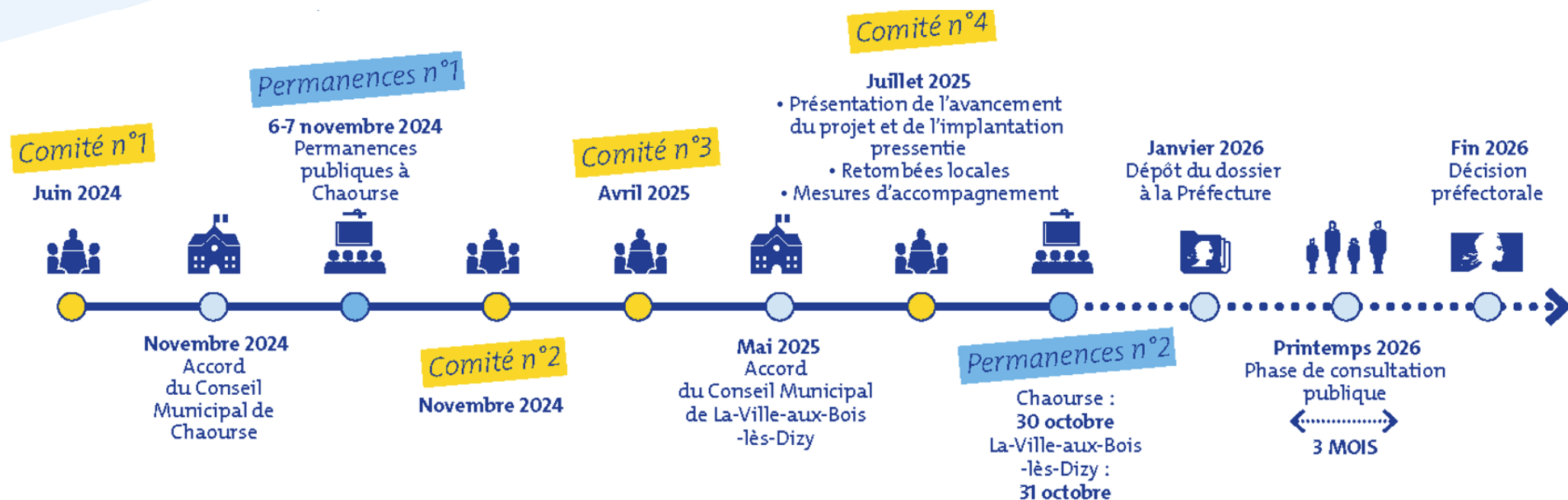
3 / Partenaires de mesures

Experts et partenaires locaux avec qui nous dialoguons



4 / Un projet mené de concert avec le territoire

4 / Calendrier de la concertation



4 / Les outils d'information des publics

Permanences publiques

1 adresse mail dédiée au projet

Site web dédié

 **Projet éolien de Chaourse**
Permanences publiques d'information



Pour tout savoir sur l'éolien, venez nous rencontrer !

LE MERCREDI 6 NOVEMBRE de 15h à 18h
En mairie de Chaourse

LE JEUDI 7 NOVEMBRE de 13h à 16h
En mairie de Chaourse

En accord avec les élus locaux, wpd organise des permanences d'information autour du projet éolien sur la commune de Chaourse.

Venez échanger avec notre équipe qui sera présente pour répondre à vos questions.

Vous pourrez également visiter l'une de nos éoliennes grâce au casque de réalité virtuelle !

Si vous ne pouvez pas vous rendre à la permanence, n'hésitez pas à nous contacter par mail à : projet.chaourse@wpd.fr pour toute information supplémentaire.

Ne pas jeter sur la voie publique

Bulletins d'information

OCTOBRE 2025
Bulletin d'information
Le projet éolien du Chemin des Romains

 think energy



Vue photographiée depuis le pignon de l'église de Chaourse.

Edito

Chers habitants, chères habitantes,

L'année 2025 a été riche en discussions et beaucoup d'avancées ont eu lieu autour du projet éolien.

Tout d'abord, le projet qui a été initié sur la commune de Chaourse s'étend désormais sur la commune de La Ville-aux-Bois-lès-Dizy. Cela fait suite à de nombreux échanges entre les deux communes et la société wpd. Ce jumelage permettra une plus juste répartition des différentes retombées fiscales et des mesures d'accompagnement.

Ensuite, les nombreux échanges avec le comité de suivi (groupe de travail composé d'élus et d'habitants) et les deux communes, ont permis d'avancer sur le choix de l'implantation de quatre éoliennes dont deux se situent sur chacune des communes et de travailler ensemble sur la proposition de mesures d'accompagnement. Grâce à sa composition, le comité de suivi a su faire émerger les attentes locales et orienter les mesures vers la préservation du paysage d'habitat de ses habitants et l'aide à la maîtrise des dépenses énergétiques.

Vous trouverez dans ce bulletin des exemples et propositions de mesures sur tous ces sujets en cours d'élaboration. **Nous vous invitons d'ailleurs à venir nous rencontrer lors d'une permanence afin de donner votre avis et pourquoi pas, vos propositions !**

Le comité a également acté le nom qui sera retenu pour ce projet, nous parlons donc désormais du **Projet éolien du Chemin des Romains**.

Nous vous souhaitons une bonne lecture !

Chiffres clés

- 4 éoliennes de 4,5 MW de puissance nominale
- Équivalent de la consommation électrique de 17 000 foyers alimentés en électricité
- Plus de 43 000 kWh/an Production électrique estimée
- 18 MW Puissance nominale du projet

 Élodie de la Mairie de Chaourse

Information continue tout au long du projet :
par exemple brochures projet, permanences wpd en mairie

4 / Un Comité de suivi pour prendre les décisions autour du projet



Composition et organisation

COPIL - 7 Participants réguliers

Habitants et élus des communes de Chaourse et La-Ville-aux-Bois-lès-Dizy

Groupe de travail constitué de « personnes ressources » :
Élus, Riverains, wpd

Les consignes essentielles :

- Transparence ;
- Écoute ;
- Productivité.

4 Comités de suivi



Sujets et thèmes abordés

Formes de la concertation

Retours sur les études

Atelier nom du projet

Choix des points de vue et présentation des photomontages

Modalités d'information et de communication des publics

Mesures d'accompagnement du territoire



4 / Rencontres avec les acteurs locaux et les services de l'Etat



Plus d'une vingtaine de rencontres sur le projet depuis 2016

5 / Focus sur les études environnementales et techniques

5 / Les études techniques et environnementales tout au long du projet



Vent
Mesure de la vitesse et direction du vent
12 à 24 mois

Géologie et hydrogéologie
Analyse des sols et des eaux souterraines
2 à 6 mois

Acoustique
Définition de l'environnement sonore et simulation intégrant les éoliennes
3 mois

Biodiversité
Recensement de la faune et de la flore sur un cycle biologique complet
12 à 18 mois



Paysage & patrimoines
Analyse du relief, de l'architecture, des points de vues emblématiques
4 à 6 mois

Raccordement électrique
Analyse des possibilités de raccordement
3 mois



Dates des écoutes en altitude

- Du 15/03/2024 au 03/12/2024

Dates des prospections

- Du 19/12/2023 au 30/10/2024

5 / Enjeux de l'étude écologique

Flore

- Aucune n'est inscrite sur la liste rouge régionale, 7 espèces présentent un niveau d'enjeu **moyen**

Chauve-souris

- Enjeu **moyen** (activités de Noctule de Leisler et de Noctule commune) à **faible** au sein de l'AEI

Faune

- Enjeu **moyen à fort** en période de nidification, **moyen** en période de migration et **nul** en période d'hivernage

Autre faune

- Pour l'ensemble des autres groupes faunistiques aucune espèce n'est protégée au sein de l'aire d'étude immédiate

Exemples



Cœillet velu

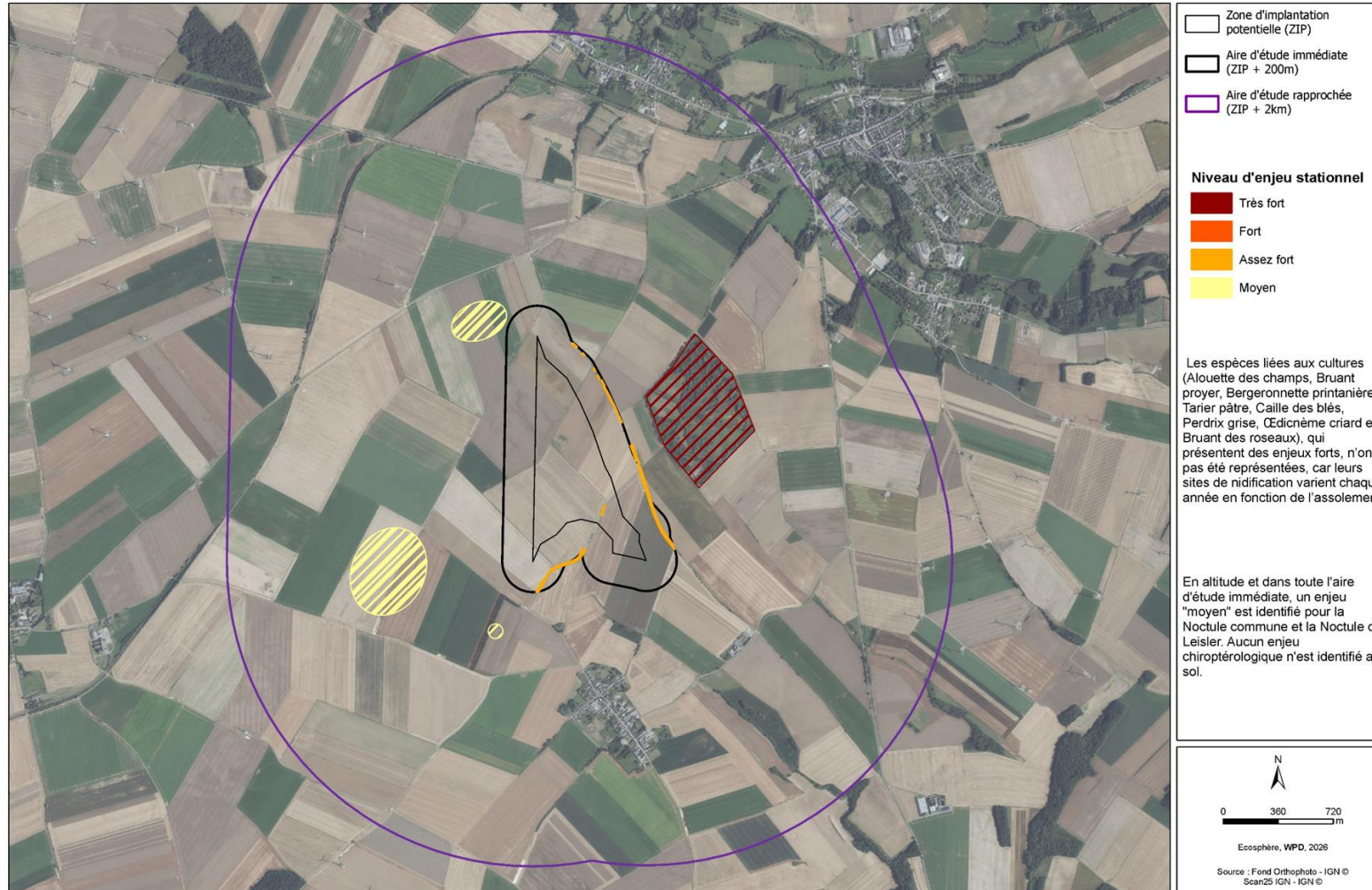


Bruant des roseaux



Noctule de Leisler

5 / Enjeux de l'étude écologique



Synthèse des impacts résiduels

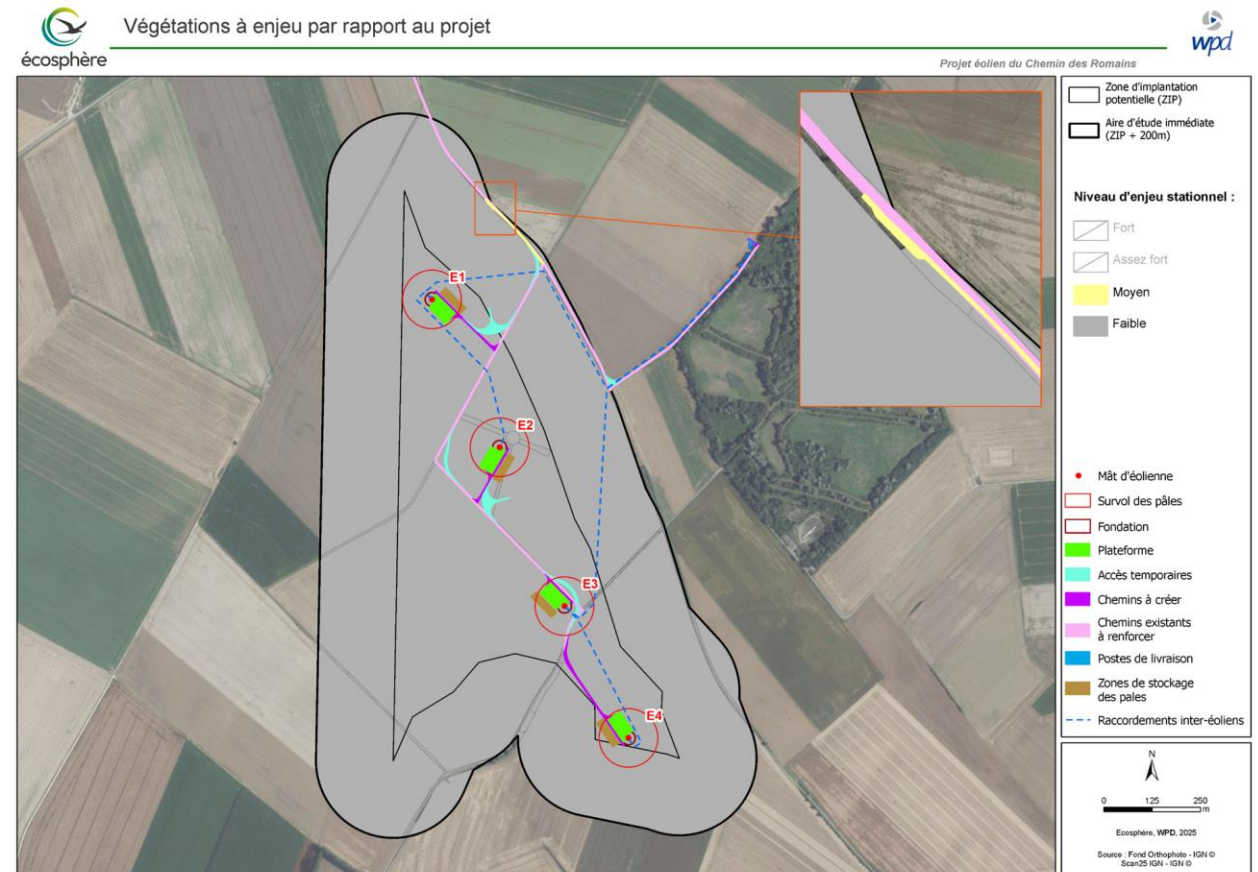
	Impacts résiduels
Flore/végétation	Moyen
Avifaune	Faible/non significatif
Chiroptères	Faible/non significatif
Autres groupes faunistiques	Nul

5 / La Séquence Eviter-Réduire-Compenser

Mesures d'évitement

Ecologique

- Evitement des secteurs à enjeux environnementaux
- Evitement et mise en défens des portions de l'ourlet basiphile modérément sec non impacté
- Evitement et mise en défens de l'espèce exotique envahissante avérée



5 / La Séquence Eviter-Réduire-Compenser

Mesures de réduction

Dès la conception du projet

- Eloignement des éoliennes à plus de 200 m des structures ligneuses
- Réhausse de la garde au sol (50 m)

Phase chantier

- Choix d'une période optimale
- Dérivage des arbres visés par l'élagage avant le démarrage des travaux pour les chauves-souris
- Pose d'une barrière de protection pour les amphibiens/reptiles dans les zones sensibles

Phase exploitation

- Bridage acoustique
- Bridage chiroptères
- Suivi ICPE (oiseaux et chauve-souris)

Tableau 73 : Proposition de plan de régulation du fonctionnement des éoliennes

	Transit printanier 01/03 au 15/05	Parturition 16/05 au 31/07	Migration/transit automnal 01/08 au 31/10
Toutes les éoliennes	- Pour des vitesses de vent $\leq 8,5$ m/s à hauteur de nacelle ; - Durant les 10 premières heures après le coucher du soleil ; - Pour des températures $\geq 6^{\circ}\text{C}$ (à hauteur de nacelle).	- Pour des vitesses de vent ≤ 7 m/s à hauteur de nacelle ; - Durant les 8 premières heures après le coucher du soleil ; - Pour des températures $\geq 10^{\circ}\text{C}$ (à hauteur de nacelle).	- Pour des vitesses de vent ≤ 8 m/s à hauteur de nacelle ; - Durant les 10 premières heures après le coucher du soleil ; - Pour des températures $\geq 10^{\circ}\text{C}$ (à hauteur de nacelle).

5 / La Séquence Eviter-Réduire-Compenser

Mesures d'accompagnement

Avant et durant la phase de construction du parc éolien

- Translocation de la végétation d'enjeu moyen

Tableau 74 : Nombre de pieds à transloquer dans le cadre de la mesure MA3

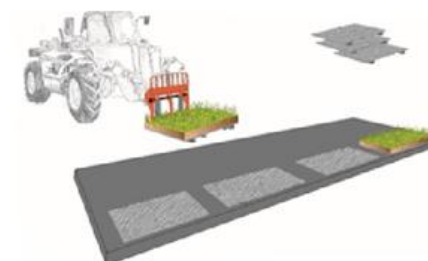
Espèce végétale	Nombre de pieds à transloquer
Aigremoine odorante	4
Céraiste des champs	25
Œillet velu	3
Potentille printanière	5

- Création de haies comme masque visuel en direction du parc éolien, pour les riverains
- Création de haies en entrées et sorties de bourgs
- Création de jachères en dehors de l'emprises du parc éolien en faveur du Faucon pèlerin et de la Buse variable
- Mise en place du programme GRAIN

Étape 1 : préparation du site récepteur, décapage des zones réceptrices à la taille des dalles à accueillir



Étape 2 : prélèvement de dalles rectangulaires puis transport sur remorque plateau



Étape 3 : déchargement des dalles sur la zone réceptrice et positionnement/nivellement dans les zones réceptrices

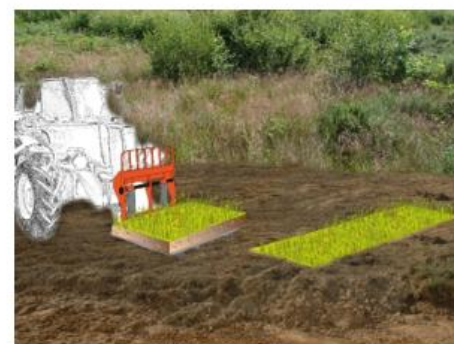
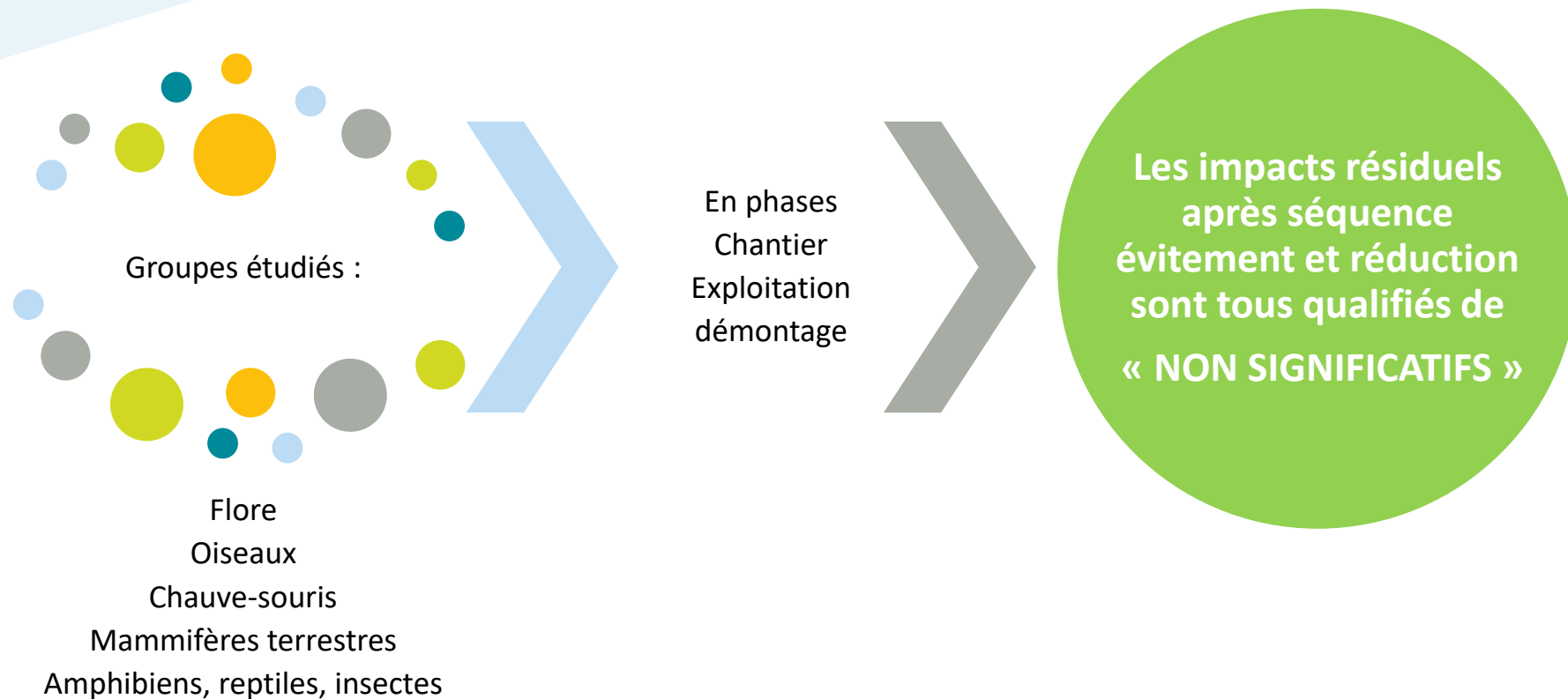


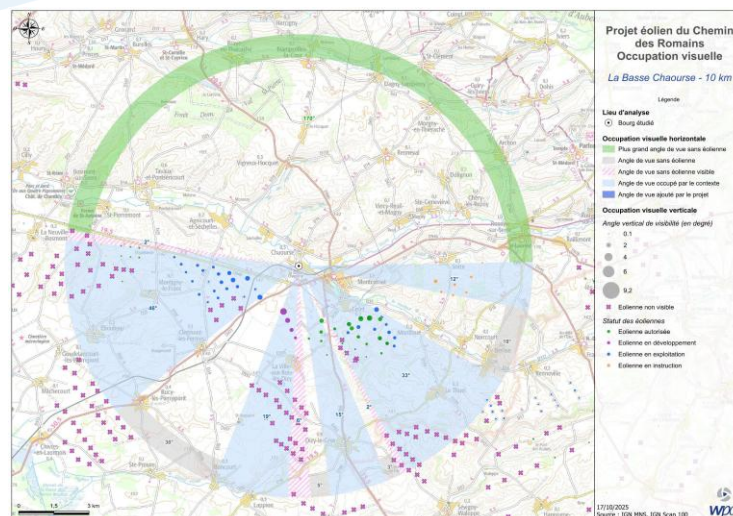
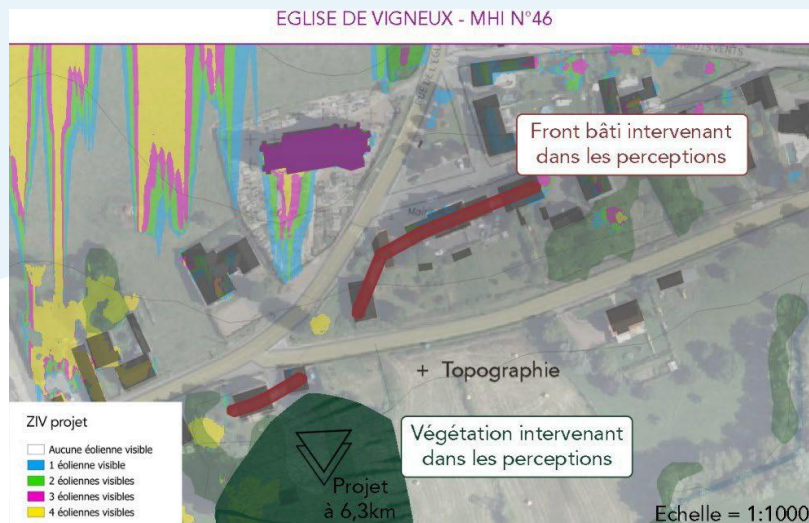
Figure 49 : Différentes étapes de la translocation (source Ecosphère)

5 / Synthèse des impacts écologiques

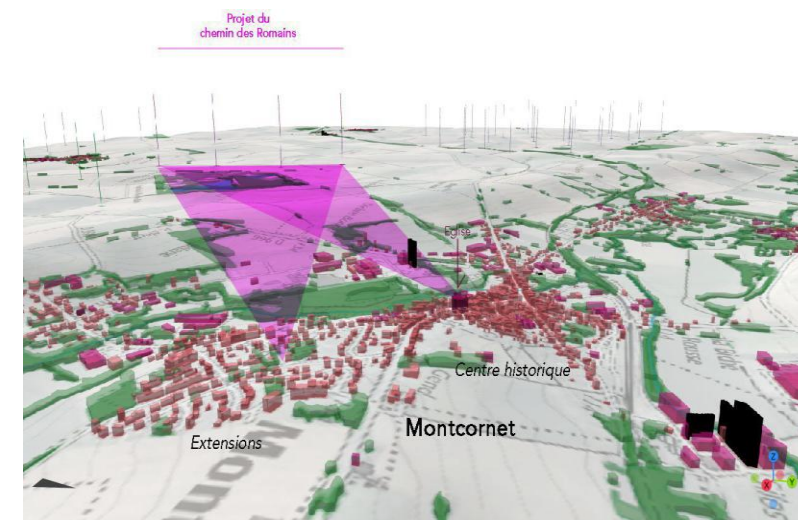


5 /Une analyse paysagère complète

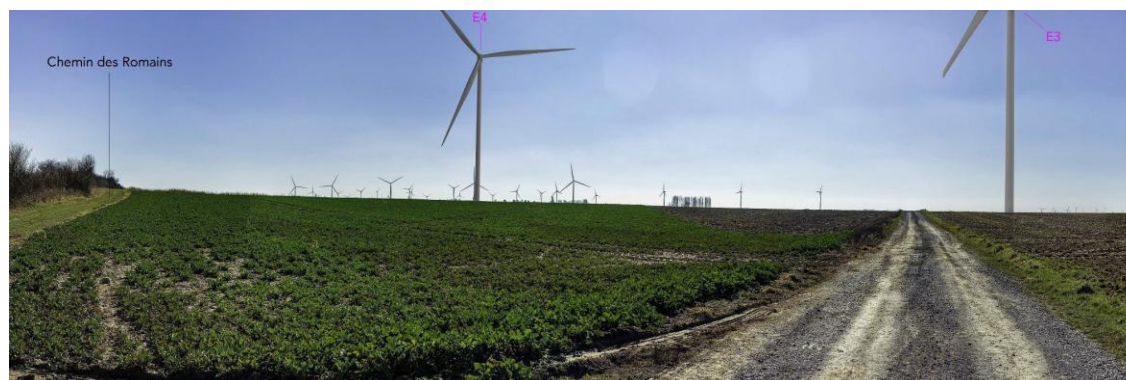
Etude d'encerclement



Etude des bourgs

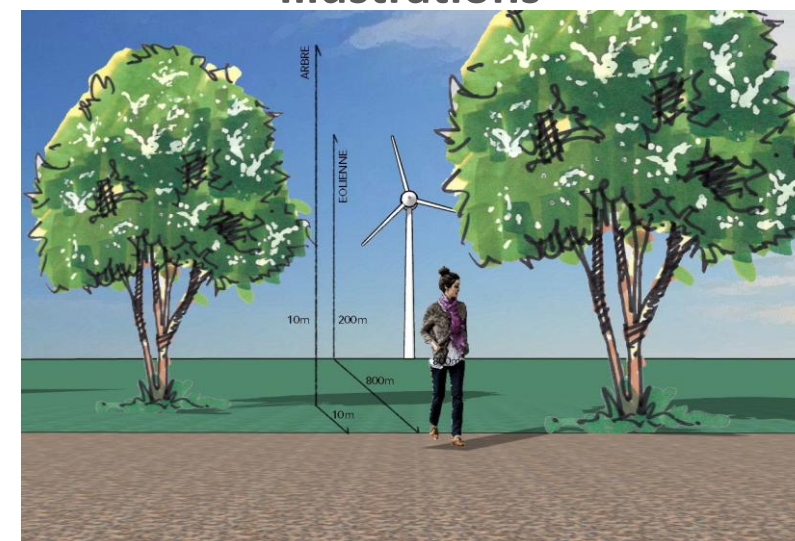


Etude des zones d'influence visuelle

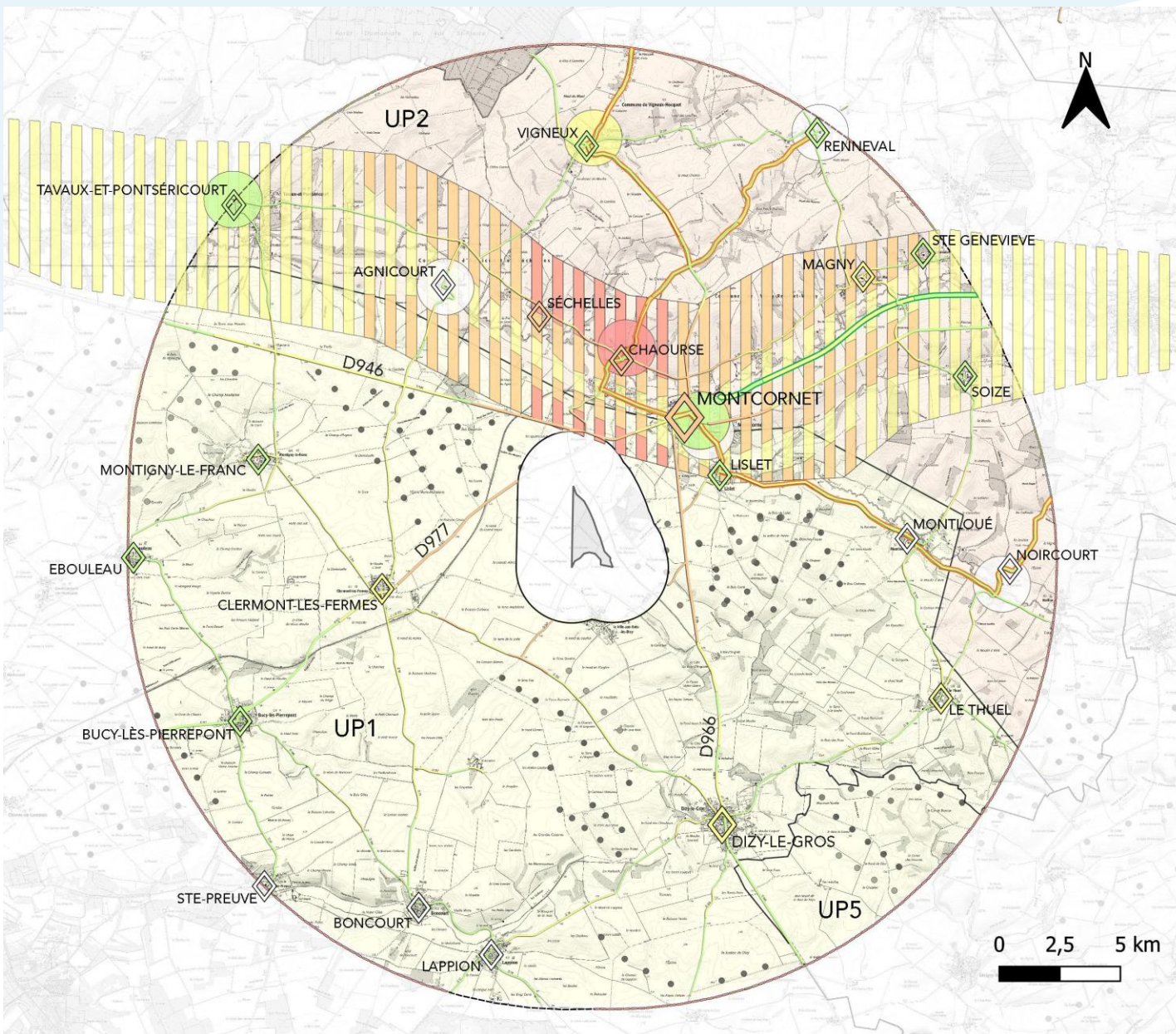


Photomontages

Illustrations



5 /Analyse des enjeux paysagers



1. **Un paysage contrasté et structuré** : interface entre bocage et grandes cultures, animé par vallées végétalisées, ondulations du relief et ensembles boisés qui compartimentent les vues.
2. **Des perceptions variables selon le relief** : alternance de vues ouvertes et fermées
3. **Une forte présence des axes routiers et des lieux de vie** : routes départementales proches et communes voisines (dont Montcornet) entretenant des relations visuelles directes ou ponctuelles avec le projet
4. **Des sensibilités patrimoniales ciblées** : peu de covisibilités avec les monuments historiques (sauf l'église de Chaourse)
5. **Un contexte éolien déjà marqué** : présence de parcs existants et futurs

5 / Synthèse de impacts

Contexte paysager

- Le projet éolien du Chemin des Romains s'insère dans les paysages emblématiques des Grandes Plaines Agricoles

A l'échelle du périmètre éloigné

- Le projet est très peu perceptible. Seuls quelques points hauts dégagés des entités paysagères voisines peuvent entretenir un lien visuel avec la ZIP. Cela concerne en particulier de petites zones situées au Nord-ouest, au Nord-est et à l'Est. Il ne ressort **pas de sensibilité** importante vis-à-vis du projet à cette échelle.

A l'échelle rapprochée

- La sensibilité est globalement **faible** du fait de la situation de la ZIP, à l'écart par rapport aux principaux espaces de fréquentation (patrimoniaux, touristiques ou quotidiens)

A l'échelle immédiate

- La sensibilité est **moyenne à forte** en raison du gain en précision des perceptions, en particulier depuis le bourg de La Ville-aux-Bois-lès-Dizy, et les axes routiers les plus proches du site.

Le parc du Chemin des Romains est un projet conçu en cohérence avec son environnement, attentif à la préservation des perceptions paysagères majeures et soucieux de s'intégrer harmonieusement dans le territoire qui l'accueille.

5 / Synthèse des mesures paysagères

Tableau 12 : Synthèse des mesures de traitement de l'incidence paysagère

Type	Nom	Mesure	Période de réalisation
Evitement	MEP1	Choix du site et étude de scénarios	Phase avant-projet
	MEP2	Raccordement électrique	Phase chantier
Réduction	MRP1	Réduction de la sensation d'encerclement	Phase avant-projet
	MRP2	Eloignement des zones destinées à l'habitation	Phase avant-projet
	MRP3	Inscription des pieds d'éoliennes	Fin de phase chantier
	MRP4	Habillage des postes de livraison	Phase chantier
	MRP5	Traitement des routes et voies d'accès	Fin de phase chantier
	MRP6	Fonds de plantation / Bourse aux arbres	Phase d'exploitation
Accompagnement	MAP1	Plantation en entrées et sorties de bourgs	Phase d'exploitation
	MAP2	Valorisation du Chemin des Romains	Phase d'exploitation



5 / Etude acoustique

Campagnes acoustiques :

1. Campagne estivale (en feuilles) : du 3 au 26 juillet 2024
2. Campagne hivernale (à feuilles tombées) : du 11 décembre 2024 au 6 janvier 2025

Nombre de micro posés : 6

3. Une campagne sera menée en début d'exploitation du parc, comme prévu par la réglementation



5 / Le dossier de demande d'autorisation environnementale (DDAE)

Le détail des études se retrouvent dans le DDAE et son Résumé Non Technique

Le dossier de demande d'autorisation se compose de :



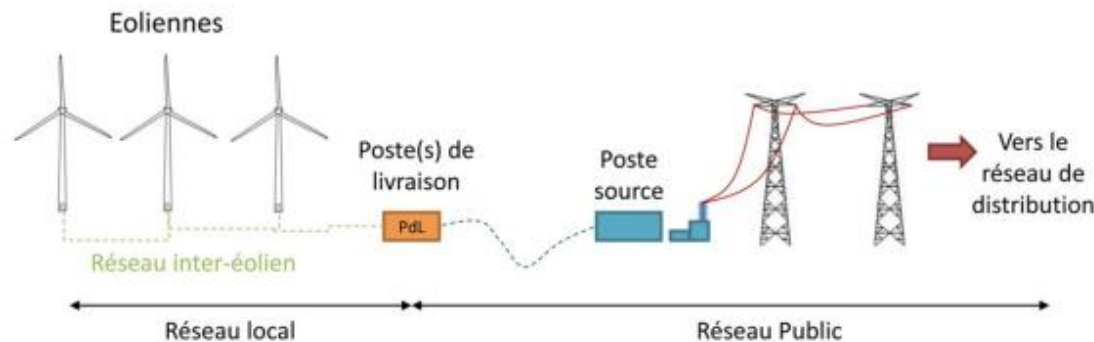
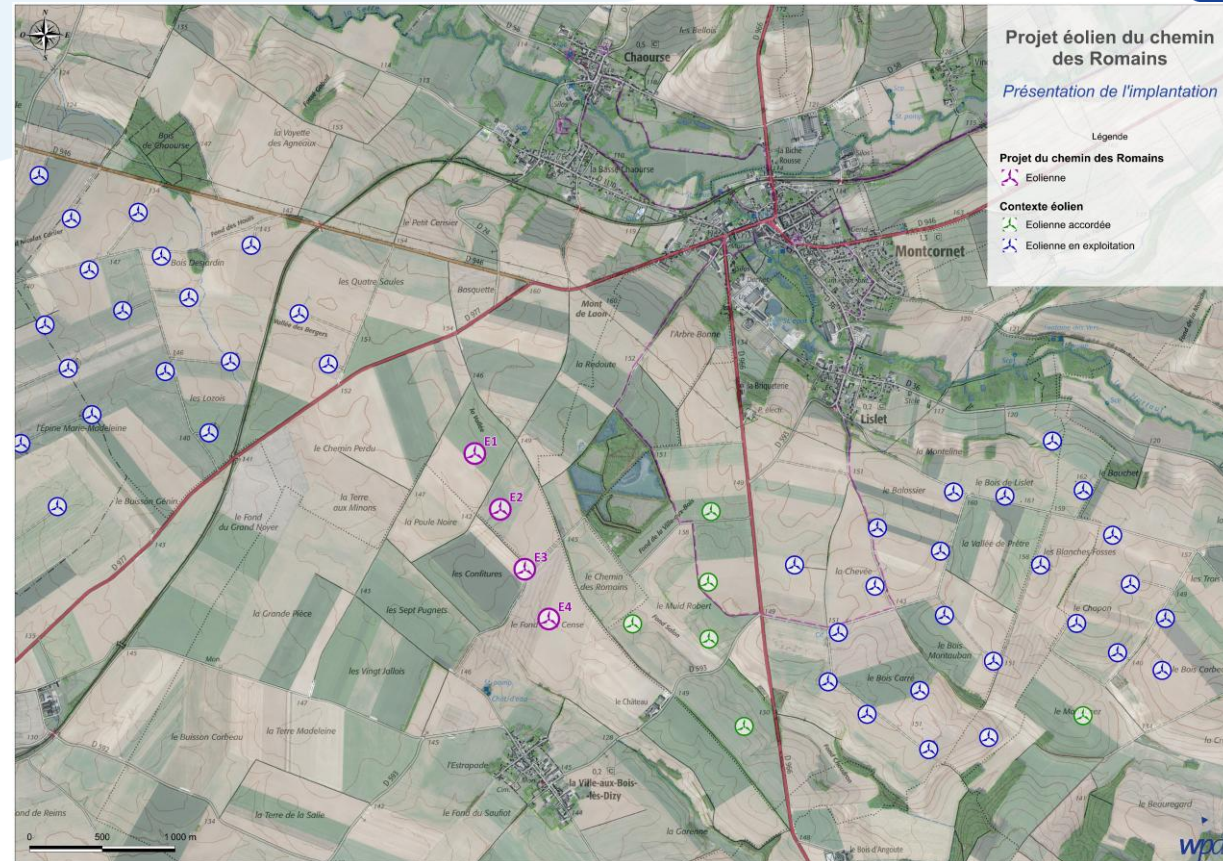
1. Cerfa(s)
2. DDAE
3. Note de Présentation Non Technique
4. Etude d'Impact
5. Résumé Non Technique de l'Etude d'Impact
6. Volet paysager de l'Etude d'Impact
7. Carnet de photomontages
8. Volet écologique de l'Etude d'Impact
9. Volet environnement humain de l'Etude d'Impact
10. Volet environnement physique de l'Etude d'Impact
11. Etude de dangers
12. RNT de l'Etude de Dangers
13. Plans

6 / Informations complémentaires



6 / Le raccordement

Solution envisagée : le nouveau poste source de Lislet 3 prévu dans les environs de Montcornet



6 / Coût prévisionnel connu à ce jour



Investissement
environ 42,5 M€



Coûts des mesures : plus
de 240 000€



Garanties financières

Pour le parc éolien du Chemin des Romains, le **montant initial de la garantie financière s'élèvera à 590 000€**, montant qui sera actualisé à la date de l'obtention de l'autorisation.

« Jusqu'à 20% de l'investissement peut revenir aux entreprises locales (BTP, génie électrique, géomètres, cimenterie, notaires, carrières, huissiers, hôtels/restaurants, ...) »

Planning prévisionnel



Questions - Réponses

Annexes